

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – LEFORESTIER Thérèse – AUDRAIN Jean-Paul – BIEN Sophie – DURAND Marie-Lise – FAIRIER Adeline – FOURNIER Yohann – NOËL Pierrick – NOËL Philippe – RÉHEL Jean-Paul – ROBERT Séverine.

Absents excusés : BERHAULT David – HENRY Christian.

Secrétaire de séance : FAIRIER Adeline

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2019.
- Autorisation de signature des conventions d'occupation du domaine public départemental dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.
- Avis sur le dossier d'enquête publique relatif au projet de travaux prévus dans le programme d'actions du contrat territorial eau et milieux aquatiques (CTEMA) sur le bassin versant de l'Arguenon Amont pour la période 2019/2023.
- Décision modificative pour intégrer les excédents du budget du lotissement de l'Abbaye (fonctionnement et investissement) et du budget du collège Jean Monnet.
- Questions diverses.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2019 est approuvé.

OBJET : Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public départemental dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg et de la convention de travaux sur mandat

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, le code de la voirie routière et le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet d'aménagement du bourg et notamment la voie entourant l'église ;

Cet aménagement se situant sur route départementale, il convient de solliciter l'accord préalable du Conseil départemental, seul habilité à autoriser les interventions sur son domaine public routier, à préciser les dispositions prévues, à définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles d'entretien ultérieur. Une convention d'occupation du domaine public routier

départementale établie entre le Département et la commune formalisera l'autorisation de cet aménagement et de ses conditions.

Cet aménagement prévoyant la réfection de la couche de roulement de la route départementale, un concours financier du Département peut être attendu. Il est proposé de solliciter également le Département en ce sens. Une convention de travaux sur mandat établie entre le Département et la commune formalisera la participation du Département et ses conditions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'aménagement.
- AUTORISE le Maire à signer avec le Département la convention d'occupation du domaine public routier départemental.
- AUTORISE le Maire à signer avec le Département la convention de travaux sur mandat.

OBJET : Avis sur le dossier d'enquête publique relatif au projet de travaux prévus dans le programme d'actions du contrat territorial eau et milieux aquatiques (CTEMA) sur le bassin versant de l'Arguenon Amont pour la période 2019/2023

Guy CORBEL, adjoint, présente à l'assemblée le dossier soumis à enquête publique du 6 au 24 mai 2019.

Ce dossier a pour objet la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & mer concernant des travaux prévus dans le programme d'actions du contrat territorial eau et milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Arguenon amont sur les communes de Broons, 2réac, Jugon-les-Lacs commune nouvelle, Lanrelas, Mégrit, le Mené, Penguily, Plédéliac, Plénée-Jugon, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur.

La commune de Trémeur est concernée par des travaux à intervenir sur le ruisseau de Mirbel, à savoir la réintégration de son lit d'origine.

Aucune personne n'est venue consulter le dossier pendant le déroulement de l'enquête ; aucune observation n'a donc été apposée sur le registre.

Chaque commune du territoire concerné est appelée à émettre un avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable à ce dossier.

OBJET : Décision modificative n° 1 / 2019
Intégration des excédents du budget annexe du lotissement de l'Abbaye (fonctionnement et investissement) et du budget du collège Jean Monnet

Madame BLEVIN, trésorière, nous informe avoir procédé à l'intégration au BP 2018 des soldes du budget lotissement de l'Abbaye, suite à sa clôture. Certaines reprises se sont faites de façon non budgétaire, d'autres ont nécessité l'émission d'un mandat.

Il en est de même pour un versement excédentaire de 25.18 € correspondant au solde du budget du Collège Jean Monnet.

Le détail des opérations est le suivant :

Investissement :

- reprise du terrain correspondant à la voirie : 6 259.31 € (mandat émis en 2018), soit un débit de 6 259.31 €.
- solde de l'avance du Budget Principal au lotissement : 47 046 € (solde de l'article 168748 du lotissement par le 27638 du Budget Principal, soit un crédit.

L'excédent à reprendre au BP est donc : + 47 046 € - 6 259.31 € = 40 786.69 €

Fonctionnement :

- reprise de l'excédent reporté du lotissement : comptabilisé au Budget Principal pour son solde de 1 620,25 €, soit un crédit.
- reprise du solde du 515 du budget du Collège Jean Monnet : 25.18 €, soit un crédit.

L'excédent à reprendre au BP est de : 1 620.25 € + 25.18 € = 1 645.43 €

Monsieur le Maire propose de régulariser ces écritures sur le Budget Principal de 2019 de la façon suivante :

- Article 001 : 40 786.69 € = Reprise de l'excédent de la section investissement du budget du lotissement de l'Abbaye, recette équilibrée par une dépense équivalente à l'article 2111 du programme 66 « Acquisitions Foncières ».
- Article 002 : 1 645.43 € = Reprise de l'excédent de la section fonctionnement du budget du lotissement de l'Abbaye (1 620.25 €) et solde du budget du Collège Jean Monnet (25.18 €), recette équilibrée par une dépense équivalente à l'article 022 « Dépenses imprévues ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à cette décision modificative ci-dessus détaillée.

OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2019 (chemins)

Guy CORBEL, adjoint, présente à l'assemblée les devis pour les réfections complètes des chemins déposés par :

- La SARL CLÉMENT de BROONS : 16 627.00 Hors taxe
- L'entreprise GASREL de GUITTÉ : 18 090.00 Hors taxe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir le devis de la SARL CLÉMENT, à qui il sera demandé de réaliser une plus grande longueur sur le chemin de la Houssaye.

OBJET : Questions et informations diverses

Comptes-rendus par Thérèse LEFORESTIER :

- Audit et dispositif accompagnement de l'OISCL par le Cabinet de formation ARLELI le 16/05 (DLA : Diagnostic Local d'Aménagement).
Prochaines réunions : 07/06 ; 08/06 ; 01/07
- Parcours de randonnée « Les boucles de la Rosette » :
Accompagnement par LTM – Compte-rendu de la réunion du 28 mai.

La proposition LTM / Trémeur et Trédias.

- Proposition sélections itinéraires :
1 Grande Randonnée – GR 34 soit 32.1 km
26 Petites Randonnées : 279 km
Retraits possibles (selon critères retenus) de 18 Petites Randonnées
Intégration 15 Petites Randonnées (issues des secteurs ex Lamballe Communauté, CC Pays de Duguesclin, commune d'Hénanbihen)
Total en gestion LTM (GR34 + 26 PR) : 311 km
NB : Trédias – Trémeur – Saint-Alban – Lanrelas encore à l'étude : 362 km maximum.

- Postes budgétaires prévisionnels 2019 et 2020
→ Fonctionnement :
Entretien : 50 000 €
→ Investissement :
Aménagement/Sécurisation itinéraires : 45 000 €
Signalétique : 30 000 €
NB : travail de conception topoguide et édition (printemps 2020) : 30 000 €
(proposition organisationnelle pour la prochaine réunion du groupe de travail).

Un itinéraire maximal de 15 Km doit être établi entre Trémeur et Trédias. Il est conseillé de recontacter Mme GUERVILLY, de LTM, afin de retenir une solution cohérente.

Comptes-rendus par Stéphane PERRAULT :

- Le point sur le lancement de l'appel d'offres rue des Fontaines, place et TNC
Une réunion de la commission a eu lieu le 22 mai.
Les relevés topographiques demandés à QUARTA sont en attente ainsi que des devis pour la portance de la chaussée et l'amiante dans le bitume.
Une matérialisation des chicanes avec l'installation de flèches rouges et blanches pourrait avoir lieu fin juin, selon l'avancement du dossier.

M. HENOCQ, architecte commence à nous transmettre les pièces de l'appel d'offres qui devrait être finalisé pour le 14 juin. Il pourra alors être étudié par la commission le jeudi 20 juin, à 18h30, au TNC
Sur le plan présenté, il est demandé de revoir à la hausse les dimensions de la salle d'eau de l'étage.

Le devis proposé par l'ADAC 22, d'un montant de 355 €, pour réaliser le dossier de Consultation SPS et d'un Bureau de Contrôle, est retenu par le Conseil.

- Programmation de la rénovation de la salle des fêtes :
Groupe de travail ou commission
Étapes et calendrier
Proposition pour décision au CM du 12 juillet ?
Une réunion est programmée à la salle mercredi 5 juin à 19 heures.

Comptes-rendus par Guy CORBEL :

- Zones érosives :
Rencontre avec l'animatrice du SAGE et la commission communale du lundi 27 mai à 14 heures.

- Tas de terre du « Puits Gaulois » :
Les mauvaises herbes envahissent le tas de terre. Demande de devis pour le déplacer (annexe du terrain de foot).
En l'attente, demander à Bruno d'y passer la débroussailleuse.
- Salon interrégional « Aux Champs » les 18 et 19 septembre 2019
8 à 10 000 personnes sont attendues sur le site (GAEC Pevar Dens à Sévignac)
Entrée et sortie des voitures : Trémeur

Autres questions diverses par Monsieur le Maire :

- « Job d'été » : candidature d'Eliott BADOUARD
Mêmes conditions que pour Guirec GUILLEMOT : ½ temps au SMIC sur les semaines 29-30-31
- Devis réparation vitraux et grillage
Le Conseil émet un avis favorable au devis présenté par l'atelier BOTREL de PLÉMY.
Montant : 9 761.00 TTC
- Divers pour Bruno
Tables de la Maison de l'Enfance à régler.
- Festivités :
Kermesse : 16 juin
Fêtes des voisins (bourg) : 22 juin
Soirée scène ouverte au TNC (fête de la musique)
Caisses à savon : 29 juin (Adeline et Pierrick)
Revoir avec Bruno pour la livraison par Lamballe Terre & Mer des bacs jaunes et marron.
- Permanences du samedi :
8 juin : pas de permanence
15 juin : Guy
22 juin : Thérèse
29 juin : pas de permanence
6 juillet : Franck
- Prochaines réunions conseil municipal :
Vendredi 12 juillet, à 18 heures suivie du repas chez Betty.
Lundi 9 septembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.